L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 3 OCTOBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meubles et bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousse faits sur commande; vieux matelas remis à neuf. Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. Meubles bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

DEMANDES.

ON demande comme domestique de maison, une femme blanche d'un certain âge—une française préférée. S'adresser de 10 heures à midi, No 178 Carondelet, entre Girod et Julie.
23 s-p1—

ON demande une gardienne d'enfants. S'adresser à Will A. Freret et Fils, bureaux No 173 rue de la Commune. 25 sept—7t

A LOUER.

JOLIE résidence de famille à deux étages située rue Columbus, entre Galvez et Miro, bien aérée, avec un bel emplacement. S'adresser sur les lieux. 26 sept—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente à Bonne Foie de Crédit.

Paul Chapman vs Old African Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,068.—Division C.
D'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural la vente à l'enchère publique, le MARDI, 16 octobre 1894, à midi, au No 106 de la rue Tchoupitoulas, entre Lafayette et Girod, de la propriété décrite ci-après à savoir:

Un moteur électrique, une courroie, arbre de couche, poulies, etc.

Conditions—Celle-ci étant la seconde et dernière vente, la dite propriété sera vendue à 12 mois de crédit, avec une somme et solvable caution, portant 5 pour cent d'intérêt par an, à compter de la vente jusqu'à parfait paiement. Les frais de cour devront être payés comptant, environ $50.

WM. NELSON,
26 sept—26—oct. 29 Constable.

Miss Mary Healey vs J. Smith.

PREMIERE COUR DE DISTRICT DE LA NOUvelle Orléans—No 104,479.
D'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, le procédural la vente à l'enchère publique, le VEND EDI, 5 octobre 1894, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre la 3e Chaussée et le Canal, des propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
23 sept—23 29—oct 5 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Daniel Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,019—Division C.
—Attendu que Mme Ellen Sullivan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel Sullivan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles la succession ne devrait pas être placée en administration.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
3oct—8 7 12 Greffier.

Succession de Randall Lee Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,905—Division B
—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Ann Mar e Von Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
29 sept—29—oct 3 7 Greffier.

Succession de Louise Bringier, femme de August Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,541—Division C.
Avis est par le présent donné aux héritiers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27 sept—27—2 6 oct Greffier.

Succession de Marius Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,540—Division D—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27 Sept—27—oct 3 6 Greffier.

Succession de Jacob Von Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,113—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau final présenté par Mme Anna Mar e Von Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Lorenzo Post.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,111—Division A.—Attendu que Mme Ellen Sullivan a présenté pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Post, décédé intestat; avis est donné par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ellen Sullivan ne devrait pas être homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
25 sept—25 29—oct 4. Greffier.

Succession d'Emilie Aspasie Lavillebeuvre, veuve de Samuel J. Peters Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,977—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27 sept—27—2 6 oct Greffier.

Succession de Louise Bringier, femme de August Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,541—Division B.
Avis est par le présent donné aux héritiers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Louise E. Potts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,541—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—2 7 oct Greffier.

Succession de Jacob Von Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,113—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau final présenté par Mme Anna Mar e Von Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Randall Lee Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,905—Division B
—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27 sept—27—2 6 oct Greffier.

Succession de Louise E. Potts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,541—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Jacob Von Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,113—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau final présenté par Mme Anna Mar e Von Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Daniel Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,019—Division C.
—Attendu que Mme Ellen Sullivan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel Sullivan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
3oct—8 7 12 Greffier.

Succession de Randall Lee Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,905—Division B
—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27 sept—27—2 6 oct Greffier.

Succession de Louise E. Potts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,541—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—2 7 oct Greffier.

Succession de Jacob Von Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,113—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau final présenté par Mme Anna Mar e Von Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Daniel Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,019—Division C.
—Attendu que Mme Ellen Sullivan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel Sullivan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
3oct—8 7 12 Greffier.

Succession de Randall Lee Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,905—Division B
—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27 sept—27—2 6 oct Greffier.

Succession de Louise E. Potts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,541—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Jacob Von Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,113—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau final présenté par Mme Anna Mar e Von Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Daniel Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,019—Division C.
—Attendu que Mme Ellen Sullivan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel Sullivan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
3oct—8 7 12 Greffier.

Succession de Randall Lee Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,905—Division B
—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27 sept—27—2 6 oct Greffier.

Succession de Louise E. Potts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,541—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—2 7 oct Greffier.

Succession de Jacob Von Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,113—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau final présenté par Mme Anna Mar e Von Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Daniel Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,019—Division C.
—Attendu que Mme Ellen Sullivan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel Sullivan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
3oct—8 7 12 Greffier.

Succession de Randall Lee Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,905—Division B
—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27 sept—27—2 6 oct Greffier.

Succession de Louise E. Potts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,541—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—2 7 oct Greffier.

Succession de Jacob Von Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,113—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau final présenté par Mme Anna Mar e Von Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

Nos 48 et 50 rue Kerlerec.

Succession de Louise St-Herman, née Louise Morin, veuve de Jacques Daniel St Herman.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 rue Commune—MARDI, 30 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, les Nos 50 et 52 rue Bureaux entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 septembre 1894 et signé le 14 septembre 1894 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans la Cinquième District de cette ville, lot 265, borné par les rues Kerlerec, Bourgogne, Remparts et l'Avenue de l'Esplanade, désigné par le No 3 sur un plan de C. Uncas Lewis, daté le 3 juillet 1894, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné sur le No 35 B, d'après un croquis annexé à un acte passé pardevant C. C. Porter, notaire public, le 19 novembre 1860, et mesurant 30 pieds 2 pouces de large sur la rue Washington, 201 pieds de face à la rue Short, 275 de profondeur à la rue Zimpel et 275 pieds de face à la rue Quarteron.

Conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un crédit de un an, avec intérêt, garanti par des billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour satisfaire l'intérêt des parties intéressées, garantis par lien et privilège du vendeur, et portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres charges sous les lois de sécurité; les taxes de 1894 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent devra être fait au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Daibel Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur. Le plan a exposé aux lieux de vente, 24 rue St Charles inexqu'au 30 sept.; après cette date aux Nos 629 et 631 rue Commune.

2 sept—2 9 16 23 30—oct 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE ET EMPLAcement de Commerce, coin des rues Deuxième et Constance, et Résidence en Bois dans le fond, sur la rue Constance.

LE COTTAGE DOUBLE, SOLIDEMENT Construit, 173 rue Laurel, entre les rues Premières et Dauxième, les plus belles portions du quartier Américain.

Succession de Daniel Scotland et femme No 42,848.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI 3 octobre 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 août 1894, et signé le 28 août 1894, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilot No 32, borné par les rues Deuxième, Troisième, Laurel et Constance, le dit terrain est désigné par le numéro 12 d'après un certain plan dressé par Henry Lastrapes, voyer, daté le 20 mai 1843, et déposé au bureau de L. P. Kennedy pour référence, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Deuxième et Constance, mesure vingt-six pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur et parallèle à la rue Constance de cent cinq pieds quatre pouces et quatre lignes, et vingt-huit pieds huit pouces et trois lignes dans le fond, tout en mesure américaine.

2e Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Première, Deuxième, Laurel et Constance, mesurant cinquante pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent soixante-dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus, en tout, comptant, le solde, s'il y en a, à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final honoraires d'avocat et toutes les autres charges usuelles de sécurité, les taxes d'Etat et de ville pour 1894 devant être payées par les acquéreurs en sus et en deçà du prix d'adjudication, dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux dépens des acquéreurs. Plan exposé au Nos 72 et 74 rue Carondelet jusqu'au 20 septembre; après cette date au No 629 rue Commune.

2 sept—2 9 16 23 30—3 oct

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en Briques à Deux Etages.

Dans le Troisième District,

No 9 rue Espagne, entre les rues Decatur et North Peters.

A L'ENCAN.

Succession de Julia F. A. Brinkmann, épouse de John Lampton.

No 43,443.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 56, pour venant 334 rue Carondelet.—MERCREDI, 10 octobre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631, rue Commune, entre Camp et St-Charles—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Derbigny, Roffignac, Port et Gravier, et portant les Nos 5 et 6 de l'Ilot No 71, d'après un plan dressé par Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, et mesurant, mesure française, comme suit: Le Lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Derbigny sur 120 pieds de profondeur et le Lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Roffignac sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, servitudes et appartenances quelconques.

Conditions—Un tiers ou plus, comptant, le reste à un et deux ans, avec intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres charges usuelles de sécurité, les taxes d'Etat et de ville pour 1894 devant être payées par les acquéreurs en sus et en deçà du prix d'adjudication, dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux dépens des acquéreurs. Plan exposé au No 72 et 74 rue St Charles jusqu'au 20 septembre; après cette date au No 629 rue Commune.

2 sept—2 9 16 23 30—3 oct

PAR ROBINSON & UNDERWOOD,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Magnifique Occasion d'Acquérir UNE SUPERBE SCIERIE

—A—

STRADER, LNE.

Avec une Grande Quantité de TERRES DE BOIS DE CYPRE

—Y ATTENANT.—

Sur le Chemin de Fer Illinois Central et le Bayou Manchac.

Propriété située dans la Paroisse Tangipahoa.

Smith Bros., & Co., Limited et Gentry Brothers vs W. J. Athens Lumber Co., Limited.

No 40,887—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. H. ROBINSON, encanteur—Bureau nouveau numéro 123 ancien numéro 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 31 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire et pour le compte de la succession de A. J. Brugier, Docket 43,160, il sera vendu à l'encan, à savoir—

1° Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, décrite d'après le devis et l'arpentage de George H. Grandjean, ingénieur civil, à la date du 12 septembre 1894, comme suit: Le lot ci-dessus borné de vendre mesurant trois (3) chaînes de largeur sur le côté Est et cinq (5) chaînes de largeur sur le côté Ouest de l'encoignure du rail pilatage de l'Illinois Cent al Railroad sur une longueur de vingt (20) chaînes à partir du quarantième poteau de mille de l'Illinois Central Railroad et s'étendant vers le Sud. Les frontières du Nord et du Sud sont perpendiculaires et les frontières de l'Est et de l'Ouest sont parallèles aux lignes du chemin de fer, contenant dix (10) acres à l'Ouest et six (6) acres à l'Est du chemin de fer, formant un total de cent soixante acres, ensemble avec toutes les améliorations actuellement existant à Strator, paroisse Tangipahoa, Louisiane, et se trouvant dans le Section 28, village 8, range 8 du Sud à l'Est du District de Greensburg, Lne. Ire la description ci-dessus doivent être exclus le droit de passage, s'il y en a, et les rails de la Compagnie de l'Illinois Central Rail Road. Les améliorations comprennent la maison de ville nouvellement construite, maison de pension, magasin, plusieurs cabanes propriétés et pièces de bois qui sont calées dans le bayou Bilou, et dont l'estimation est de 300 000 à 500 000 pieds.

2e Le quart N. E de la section 22 dans le village 6 de la range 9 Sud à l'Est du District de Greenburg, contenant cent soixante (160) acres, d'après la patente d'Etat No 1237 datée du 4 février 1876. Terre de section 29 contenant six cents soixante huit centièmes (600.68) acres à l'exception de la portion de terre et ses améliorations décrites dans le section 1. et la demi-fraction Nord de la section 29 contenant cent soixante et un et huit centièmes (161 08) acres, tous dans le village 8, rangée 8, à l'Est des terres du District de Greensburg, les dites terres sont et se trouvent près du quarantième poteau de mille, du chemin de fer de l'Illinois Central et borné au nord par les terres de Jacob Prince, à l'ouest par les terres de Branch et au sud par la Nasse Nord Maccasac.

Les taxes de 1894 doivent être payées par les acquéreurs; 10 pour cent seront demandés au moment de l'adjudication.

Conditions: Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Unrier, notaire.

26 sept—26—oct 3 10 17 2431

PAR D. E. MORPHY.

No 42,638—Richard Toole vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, en vertu et conformément à un writ de fieri facias, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B., en date du 17 septembre 1894, et à moi adressé,

LE MERCREDI, 24me jour d'octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, nouveau numéro, 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Derbigny, Roffignac, Port et Gravier, mesurant trois (3) chaînes de largeur sur le côté Est et cinq (5) chaînes de largeur sur le côté Ouest de l'encoignure du rail pilatage de l'Illinois Cent al Railroad sur une longueur de vingt (20) chaînes à partir du quarantième poteau de mille de l'Illinois Central Railroad et s'étendant vers le Sud. Les frontières du Nord et du Sud sont perpendiculaires et les frontières de l'Est et de l'Ouest sont parallèles aux lignes du chemin de fer, contenant dix (10) acres à l'Ouest et six (6) acres à l'Est du chemin de fer, formant un total de cent soixante acres, ensemble avec toutes les améliorations actuellement existant à Strator, paroisse Tangipahoa, Louisiane, et se trouvant dans la Section 28, village 8, range 8 du Sud à l'Est du District de Greensburg, Lne. Ire la description ci-dessus doivent être exclus le droit de passage, s'il y en a, et les rails de la Compagnie de l'Illinois Central Rail Road. Les améliorations comprennent la maison de ville nouvellement construite, maison de pension, magasin, plusieurs cabanes propriétés et pièces de bois qui sont calées dans le bayou Bilou, et dont l'estimation est de 300 000 à 500 000 pieds.

2e Le quart N. E de la section 22 dans le village 6 de la range 9 Sud à l'Est du District de Greensburg, contenant cent soixante (160) acres, d'après la patente d'Etat No 1237 datée du 4 février 1876. Terre de section 29 contenant six cents soixante huit centièmes (600.68) acres à l'exception de la portion de terre et ses améliorations décrites dans le section 1. et la demi-fraction Nord de la section 29 contenant cent soixante et un et huit centièmes (161 08) acres, tous dans le village 8, rangée 8, à l'Est des terres du District de Greensburg, les dites terres sont et se trouvent près du quarantième poteau de mille, du chemin de fer de l'Illinois Central et borné au nord par les terres de Jacob Prince, à l'ouest par les terres de Branch et au sud par la Nasse Nord Maccasac.

Les taxes de 1894 doivent être payées par les acquéreurs; 10 pour cent seront demandés au moment de l'adjudication.

Conditions: Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Unrier, notaire.

26 sept—26—oct 3 10 17 2431

PAR D. E. MORPHY.

No 42,638—Richard Toole vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, en vertu et conformément à un writ de fieri facias, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B., en date du 17 septembre 1894, et à moi adressé,

LE MERCREDI, 24me jour d'octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, nouveau numéro, 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Derbigny, Roffignac, Port et Gravier, mesurant trois (3) chaînes de largeur sur le côté Est et cinq (5) chaînes de largeur sur le côté Ouest de l'encoignure du rail pilatage de l'Illinois Cent al Railroad sur une longueur de vingt (20) chaînes à partir du quarantième poteau de mille de l'Illinois Central Railroad et s'étendant vers le Sud. Les frontières du Nord et du Sud sont perpendiculaires et les frontières de l'Est et de l'Ouest sont parallèles aux lignes du chemin de fer, contenant dix (10) acres à l'Ouest et six (6) acres à l'Est du chemin de fer, formant un total de cent soixante acres, ensemble avec toutes les améliorations actuellement existant à Strator, paroisse Tangipahoa, Louisiane, et se trouvant dans la Section 28, village 8, range 8 du Sud à l'Est du District de Greensburg, Lne. Ire la description ci-dessus doivent être exclus le droit de passage, s'il y en a, et les rails de la Compagnie de l'Illinois Central Rail Road. Les améliorations comprennent la maison de ville nouvellement construite, maison de pension, magasin, plusieurs cabanes propriétés et pièces de bois qui sont calées dans le bayou Bilou, et dont l'estimation est de 300 000 à 500 000 pieds.

2e Le quart N. E de la section 22 dans le village 6 de la range 9 Sud à l'Est du District de Greensburg, contenant cent soixante (160) acres, d'après la patente d'Etat No 1237 datée du 4 février 1876. Terre de section 29 contenant six cents soixante huit centièmes (600.68) acres à l'exception de la portion de terre et ses améliorations décrites dans le section 1. et la demi-fraction Nord de la section 29 contenant cent soixante et un et huit centièmes (161 08) acres, tous dans le village 8, rangée 8, à l'Est des terres du District de Greensburg, les dites terres sont et se trouvent près du quarantième poteau de mille, du chemin de fer de l'Illinois Central et borné au nord par les terres de Jacob Prince, à l'ouest par les terres de Branch et au sud par la Nasse Nord Maccasac.

Les taxes de 1894 doivent être payées par les acquéreurs; 10 pour cent seront demandés au moment de l'adjudication.

Conditions: Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Unrier, notaire.

26 sept—26—oct 3 10 17 2431

PAR D. E. MORPHY.

No 42,638—Richard Toole vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

P